

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A LED ELEC		Néant ☐ *		
				Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		31 112 212 13		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		Services *		217	218		152 440	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		152 440		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		58 951	
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier :7.006.. - immobilier :)				242		61 155	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *				250		28 600	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254			
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255			
	Dotations aux provisions				256			
	{	Autres charges {		259				262
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		260				
			Total des charges d'exploitation (II)		264		148 706	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		3 735		
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V) 294 344		
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300 731	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		2 660		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 2 660		314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU – TE (44 octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quinquies D) 138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	BUD (44 sexdecies)		992					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346				350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352 2 660		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370 2 660		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SASU A LED ELEC 0599294719					
SIRET		8 2 1 1 0 9 4 5 1 0 0 0 3 8	Mél : aledelec971@gmail.com		
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
10 LOT SAN FRANCISCO GARDEN 97118 ST FRANCOIS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		2 660	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
Nom					
État de résidence					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
GAB ORLANDO RDP FERNAND FORE 97122 BATE MAHAUT				Tél:	
CGA/OMGA				Tél:	
Viseur conventionné				(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 14/05/2024 Lieu : SAINT FRANCOIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
Signature :					
Examen de conformité fiscale (ECF)				Prestataire :	

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

J **RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		A LED ELEC										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		10 LOT SAN FRANCISCO GARDEN 97118 ST FRANCOIS											
SIRET		8 2 1 1 0 9 4 5 1 0 0 0 3 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014		016							
	Immobilisations corporelles *		028	23 200	030			23 200					
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	23 200	048			23 200					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	4 019	070			4 019				
		Autres * (3)		072	2 040	074			2 040				
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	13 871	086			13 871					
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096	19 931	098			19 931						
Total général (I + II)				110	43 131	112			43 131				
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			1 000			
	Écarts de réévaluation						124						
	Réserve légale						126			100			
	Réserves réglementées *						130						
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132			
	Report à nouveau						134						
	Résultat de l'exercice						136			2 660			
	Subventions d'investissement						137						
	Provisions réglementées						140						
	Total I						142			3 760			
Provisions pour risques et charges						Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			27 935			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169	4 257	)	172	6 384				
	Comptes courants d'associés						173			5 053			
	Autres dettes						175						
REVENUS	Produits constatés d'avance						174						
	Total III						176			39 371			
	Total général (I + II + III)						180			43 131			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182 23 200				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A LED ELEC		Néant ☐ *		
				Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						31 112 212 13		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	{	Biens	dont export et livraisons	{	215		214	
		Services *	intracommunautaires		217		218	
							152 440	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		152 440	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier :7.006.. - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255	
	Dotations aux provisions						256	
	{	Autres charges {				259		262
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				260		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							
Total des charges d'exploitation (II)					264		148 706	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270		3 735	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	
							344	
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				731	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310		2 660	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 660		314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	2 660	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	2 660	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A LED ELEC										Néant ☐					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406							
		Autres		410		412		414		416							
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426							
		Constructions		430		432	2 488	434		436	2 488						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442	758	444		446	758						
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456							
		Matériel de transport		460		462	18 165	464		466	18 165						
		Autres immobilisations corporelles		470		472	1 789	474		476	1 789						
Immobilisations financières				480		482		484		486							
TOTAL				490		492	23 200	494		496	23 200						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial				495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506							
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516							
		Constructions		520		522		524		526							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536							
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546							
		Matériel de transport		550		552		554		556							
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566							
TOTAL				570		572		574		576							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5							
		6		7		8		9		10							
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values							
										Court terme*		Long terme					
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
Total		578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594		595			
TOTAL								596		585		597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseA LED ELEC

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023

et clos le : 31/12/2023

Données en nombre de mois12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	
---	-----	--

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	016	
Date de cessation			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 SIREN 8 2 1 1 0 9 4 5 1
Dénomination de l'entreprise A LED ELEC
Adresse (voie) 10 LOT SAN FRANCISCO GARDEN
Code postal 9 7 1 1 8 Ville ST FRANCOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MANDAROUX Prénom(s) SYLVAIN
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 24 JUIN 1976 N° Département 12000 Commune SAINT REMI Pays FRANCE
Adresse : N° 10 Voie LOT SAN FRANCISCO GARDEN
Code postal 97118 Commune SAINT FRANCOIS Pays GUADELOUPE

Tire (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAS A LED ELEC
Au capital de 1000 €
Siege: 10 Lotissement San Francisco Garden
97118 SAINT-FRANCOIS

82110945100038 RCS DE POINTE A PITRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ANNUEL DU 11 juin 2024

Le 11 juin 2024 à 10H, l'actionnaire unique de la société A LED ELEC, société par actions simplifiées au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé Chemin de la Coulée 97118 Saint Francois, immatriculée au RCS de POINTE A PITRE sous le numéro 821109451 s'est constituée à Saint François. Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'actionnaire unique présent.

L'assemblée est présidée par Madame Amandine MANDAROUX, Présidente de la société au 11 juin 2024

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que l'actionnaire unique, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, Monsieur MANDAROUX Sylvain est présent.

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés à l'actionnaire :

- La copie de la lettre de convocation adressée à l'actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La présidente déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte. aucune mention particulière si ce n'est le constat d'un bénéfice de 2660 €.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par l'actionnaire unique:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Il n'y aura aucune répartition de dividende, aucune dotation aucune réserve

- dotation à la réserve légale : néant
- dividende total revenant aux actionnaires: néant
- autres réserves: néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution finale

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 20 des statuts, par le président et les associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

Amandine MANDAROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, representing the name Amandine MANDAROUX.